

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

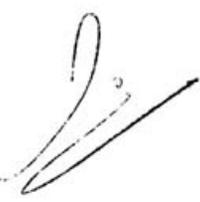
du 22/11/82

SECRET N° 82/1056 /MJS/DGS.DA.F.4

portant promotion au titre de l'année
1980 de Monsieur MIGAMBANOU Jacques, Ins-
pecteur d'éducation physique et sportive
des cadres de la catégorie A -hiérarchie I
des Services Sociaux (Jeunesse et Sports)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

DFP. 

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 25/80 du 15 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/197 /FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 règlement l'avance-
BE

DB. 

- ment des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14. 15.18.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

DFC. 

- Vu le décret n° 74/476 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 82/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

- Vu le décret n° 82/1055 /MJS/DGS/DA.F.4 du 22/11/82 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 de Monsieur MIGAMBANOU Jacques, Inspecteur d'éducation physique et sportive des cadres de la catégorie A.hiérarchie I des Services Sociaux Enseignement (Jeunesse et Sports).

SECRET

ARTICLE 1er. Monsieur MIGAMBINQU Jacques, Inspecteur d'Education Physique et Sportive de 3ème échelon des cadres de la catégorie A-hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en Service à la Direction Générale des Sports à Brazzaville est promu au 4ème échelon de son grade pour compter du 21 Septembre 1980. «CC =Néant.

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Janvier 1981, sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 22 NOVEMBRE 1982

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Gabriel OBA MOUNOU.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- DFF.....4
- JORDC.....2
- MJS.....2
- DB.....2
- DGS.....2
- DRAF/SPORTS.....6
- INTERESSE.....2
- DOSSIER.....2
- SGCM/BC.....3/26